

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL485

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 22, après le mot :

« établissement, »

insérer le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rédaction.